La condamnation de la vaccination par la Cour suprême indienne

écrit par Pierre-Antoine Pontoizeau | 9 mai 2022

Nous partageons, a priori, avec l'Inde d'être des grandes démocraties. L'Inde est toujours donnée en exemple d'être la plus grande démocratie du monde avec son milliard et demi d'habitants et ses Etats fédérés. Or, la Cour suprême vient de condamner définitivement la vaccination obligatoire.

Ses motifs sont simples. L'intégrité physique est protégée et elle est inaliénable. Au passage, les conventions internationales signées par la France nous engagent de même. Aucun individu ne peut être forcé à la vaccination. Les juges indiens prennent à leur compte toutes les conventions internationales signées depuis la guerre pour protéger les personnes des décisions abusives des Etats ou de médecins se considérant maître de nos corps et de nos destins. L'Inde nous rappelle ainsi que l'autonomie de jugement, la décision personnelle sont au-dessus de toute autre considération. Il n'y a pas de transgression possible à ce droit.

Et ces juges, plus préoccupés du libre consentement éclairé que les Occidentaux ajoutent une obligation à l'attention des laboratoires et des institutions sanitaires. Toutes les

données sont publiques, dont celles sur les effets indésirables. Les scientifiques doivent travailler librement, les personnes doivent juger librement, en pleine connaissance de cause, sans préjugé, sans oukase, sans dogmatisme.

Les juges indiens ont aussi averti que la propagande et la menace, les pressions exercées indûment sur les personnes désirant ne pas se faire vacciner étaient inacceptables. Personne ne doit être intimidé, marginalisé, persécuté pour ses opinions et ses choix de santé.

Cette décision des juges de la Cour suprême indienne pose une question. Le raisonnement des juges indiens est-il universel ? Y a-t-il la raison nationale indienne et une autre raison contraire, celle du conseil constitutionnel Français par exemple ? Le juste raisonnement peut-il aboutir à des conclusions contraires selon les pays (clin d'œil à nos « amis » mondialistes !)

Le seul argument raisonnable que j'ai entendu pour justifier de contredire notre droit démocratique commun à l'Inde et à la France était celui de l'utilité. Il aurait été utile à tous de briser temporairement notre liberté parce que l'enjeu collectif le légitimait. Pour cela, il faut croire et surtout prouver que le résultat utile est à la hauteur de l'amputation des libertés fondamentales. Il aurait fallu que l'engagement responsable des Etats et des laboratoires soit tenu : vaccination obligatoire selon la thérapeutique affirmée en deux doses, protection absolue contre la maladie à l'instar des vaccins traditionnels, innocuité réelle sans effets indésirables graves, et fin de l'épidémie rapide dans la foulée de ce sacrifice. Rien de tout cela n'est au rendez-vous, et les laboratoires savaient en refusant d'endosser la responsabilité de leur production : inédit ! Cet argument d'utilité est faux, n'y revenons pas trop. En résumé : « vaccin » inefficace, « vaccinés » contaminés voire décédés, effets indésirables graves, etc.

En conséquence, les démocraties Occidentales ont violé leur code de santé publique qui oblige à mettre sur le marché des produits sûrs dans leurs bénéfices. Ces démocraties ont violé leurs valeurs fondamentales : respect de la personne humaine, dignité, libre consentement, inviolabilité du corps humain, etc. Reste alors une seule question. Est-il possible maintenant de contredire dans les autres démocraties la sage décision des juges indiens ? Y a-t-il un autre choix démocratique que de revenir urgemment à la protection absolue de la personne humaine et au respect du code de santé publique ? Si nos juges prétendent qu'il y a un autre choix, c'est que nous renonçons aux valeurs humanistes qui ont été patiemment construites au fil des périodes criminelles où les médecins ont été au centre de pouvoirs exorbitants. Le célèbre professeur Fauci n'a-t-il pas récemment revendiqué le droit des institutions sanitaires mondiales à décider sans rendre compte à quiconque. C'est la fin de la démocratie. Pas de concertation, pas de pouvoir législatif, mais aussi pas de jugement, pas d'enregistrement des plaintes, puisque le savant décide et ne rend compte à personne. Voilà le basculement de l'Occident dans le biopouvoir, celui de quelques docteurs Folamour qui veulent tous les pouvoirs sans rendre compte à quiconque.

Partageons le jugement de la Cour suprême indienne du 2 mai 2022 pour interpeler nos contemporains.
https://www.indiatvnews.com/news/india/covid19-vaccination-not-mandatory-supreme-court-order-unvaccinated-individuals-restrictions-2022-05-02-773615

Pierre-Antoine Pontoizeau

https://ripostelaique.com/la-condamnation-de-la-vaccination-par-la-cour-supreme-indienne.html